

Association Au fil de l'eau

Atelier et chantier d'insertion
Accompagnement des projets professionnels
Lieux d'écoute et supervisions
Animation socioculturelle dans l'ESS



au fil de l'eau

RAPPORT FINANCIER

2023

Préambule

Le bilan et compte de résultat de l'année 2023 qui vous sont présentés ont été réalisés par les soins de l'association : personnel administratif et trésorier. Ils ont été soumis à l'approbation de son Conseil d'Administration et ont été proposés au contrôle et à l'approbation du Commissaire aux Comptes, Pierre FERÉY.

Au regard de l'Art. L612-4 Code du Commerce, « toute association ayant reçu annuellement des autorités administratives, au sens de l'article 1er de la loi du 12 avril 2000, ou des établissements publics à caractère industriel et commercial, une ou plusieurs subventions dont le montant global dépasse un seuil fixé par décret, doit établir des comptes annuels comprenant un bilan, un compte de résultat et une annexe dont les modalités d'établissement sont fixées par décret. Ces associations doivent assurer, dans des conditions déterminées par décret en Conseil d'État, la publicité de leurs comptes annuels et du rapport du Commissaire aux Comptes.

Ces mêmes associations sont tenues de nommer au moins un Commissaire aux Comptes et un suppléant.

Les comptes annuels

Les comptes annuels se composent d'un bilan, un compte de résultat et d'une annexe.

Méthode d'établissement des comptes

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du Code de Commerce et du plan comptable général. Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Bilan au 31 décembre 2023

L'actif

A l'actif du bilan figurent les biens que possèdent l'association à la date de clôture de l'exercice. Il est composé de l'actif immobilisé, de l'actif circulant et de comptes de régularisation.

L'actif immobilisé se résume de la manière suivante :

	Brut	Dépréciation	Net
Installations techniques, matériel et outillage	11 718 €	11 718 €	0 €
Autres immobilisations corporelles	17 167 €	17 167 €	0 €
Immobilisations financières	1 436 €	0 €	1 436 €
TOTAL	30 321 €	28 885 €	1 436 €

L'actif circulant

Le stock des meubles (les produits finis) au 31 décembre 2023 est de 1 109 €.

Les créances auprès de nos clients sont de 24 489 € et celles d'autres débiteurs (institutions, collectivités notamment) se montent 102 864 €. Ce sont essentiellement des soldes de versements pour lesquels un bilan est à réaliser à l'issue de l'action et qui, pour la plupart, nous sont versés au cours du premier semestre de l'année 2023, à l'exception de la subvention MEF PLIE qui est versée plusieurs années après l'exécution de l'action, après le temps d'un long bilan.

Les disponibilités sur le livret et le compte bancaire représentent au 31 décembre 2023, une somme de 19 831 €.

Comptes de régularisation

Les charges constatées d'avance sont de 2 820 €.

Ainsi, le total de l'actif du bilan s'établit à **152 550 €**.

Le passif

Le passif du bilan représente les ressources financières de l'association à la date de clôture de l'exercice, soit au 31 décembre 2023, il comprend les capitaux propres, et les dettes.

Les capitaux propres sont de 80 388 €.

Les dettes s'établissent à 72 162 € contre 123 925 € l'année précédente, qui se répartissent de la manière suivante :

- 0 € d'emprunt bancaire
- 40 616 € de dettes fiscales et sociales
- 21 067 € de dettes fournisseurs
- 480 € d'autres dettes
- 10 000 € de produits constatés d'avance

Le total du passif du bilan est de **152 550€** (contre 211 152 € l'an dernier). Celui-ci est égal à l'actif.

Compte de résultat de l'exercice 2023

Le compte de résultat représente l'ensemble de l'activité de l'association en termes de recettes et dépenses pour l'année.

Produits et Charges	2023	2022	2021	2020
Le montant total des PRODUITS	578 283 €	623 504€	546.511€	455.781€
Le montant total des CHARGES	585 124 €	632 075€	561.387€	403.192€
Le RÉSULTAT est de :	- 6 841 €	- 8.571€	-14.876€	52.590€

Les produits

Les produits comprennent plus précisément les produits d'exploitation.

On distingue trois principales sources de produits d'exploitation :

La production de l'atelier (compte tenu de la variation des stocks) ont quadruplé durant l'année 2023, pour un montant de 21 733 € contre 5 449€ en 2022.

Les prestations de services d'accompagnement psychologique s'établissent à 77 752 € (contre 61 477€ en 2022). Ces évolutions sont liées aux différents contrats passés et qui évoluent chaque année, avec de nouveaux partenaires : ADAPT, AMSH.

Les différentes subventions représentent 82% des produits, elles ont baissé, avec 475 810 € contre : 554 362€ en 2022 (89 % l'an dernier). Nous avons eu des baisses de financements : FSE MEF PLIE, Département de la Manche et une légère baisse d'activité à Beaumont suite à un congés maternité, et également un arrêt à juin 2023 de l'activité Psy Tour.

Nos principaux partenaires financeurs sont l'Etat via l'ASP (qui finance les salaires des emplois aidés cddi), le Conseil Départemental de la Manche, la MEF du Cotentin avec le PLIE (financement FSE), le FDI et le PRITH (pour le psy tour), la Mission Locale du Cotentin, la Politique de la Ville, Cherbourg-en-Cotentin avec plusieurs conventions, le CCAS de La Hague.

Les charges

Les frais de personnel sont de 428 124 €, relativement stables par rapport à l'année précédente (397 562€ en 2022).

Les autres charges d'exploitation sont de 157 000 €, en baisse.

Le résultat est négatif de – 6 841€, comme stipulé précédemment.

Conclusion

La trésorerie est toujours fragile, notamment en raison du retard de paiement de la subvention du FSE. A ce jour, les subventions FSE de 2020.21.22.23 n'ont pas été versées dans les délais, soit 4 ans de retard.

L'association connaît cette année une difficulté supplémentaire avec ce résultat négatif, mais elle continue de se développer, notamment par de nouvelles conventions signées sur l'année 2023 et une progression assez remarquable des ventes de l'atelier de LA CARTONNERIE.

Le Conseil d'administration est conscient des difficultés, attentif à l'évolution de la situation financière et poursuit ses efforts pour le retour à l'équilibre des comptes, un DLA a été fait sur la fin d'année 2023 et le début de l'année 2024 ; nous vous présenterons les conclusions de ce travail.

Document réalisé par Delphine MOYTIER, directrice.

Les éléments chiffrés ont été validés par le Commissaire aux Comptes,
le trésorier Daniel JOUANNE et la Présidente Catherine DURAND.

le 31 mars 2023